



**DEMANDE D'INSCRIPTION
AUX ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES
2022/2023**

École Municipale des Sports

Stages sportifs

Foot quartiers

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : Féminin Masculin

École fréquentée : Classe :

L'enfant a-t-il des problèmes de santé (allergies, asthmes...) ? Oui Non

Si oui, **fournir obligatoirement le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** complété par le médecin traitant (formulaire disponible à la Direction des Sports et de la Jeunesse).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE LÉGAL :

Père Mère Autre

Nom : Prénom : Né(e) le

Adresse :

Portable : Domicile : Travail :

E-mail @ (en majuscules) :

N° de contrat d'assurance et nom de la compagnie :

L'enfant est-il en garde alternée ? Oui Non

Si oui, **renseigner les éléments suivants :**

RESPONSABLE LÉGAL 2 :

Père Mère Autre

Nom : Prénom : Né(e) le

Adresse :

Portable : Domicile : Travail :

E-mail (en majuscules) :

Autre(s) personne(s) majeure(s) autorisée(s) à récupérer l'enfant **sur présentation d'une pièce d'identité :**

NOM	PRÉNOM	N° DE TÉLÉPHONE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES

Article 1 : Conditions d'admission et d'inscription

La demande d'inscription est disponible à la Direction des Sports et de la Jeunesse ou en téléchargement sur le site de la Ville (Vivre à Fréjus / Sports/Jeunesse / Animations sportives). Le nombre de places étant limité, l'inscription ne sera définitive qu'après validation de la demande par la Direction des Sports et de la Jeunesse.

Le montant de la participation est entièrement dû et aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif).

Il est recommandé aux parents de souscrire une assurance individuelle accident.

Article 2 : Responsabilité et discipline

Les parents doivent s'assurer de la présence des éducateurs sur les lieux d'activités avant de laisser leur enfant. La ville de Fréjus décline toute responsabilité en dehors des plages horaires de fonctionnement des activités.

L'enfant devra disposer d'une tenue de sport adaptée à l'activité pratiquée. Il sera tenu au respect des horaires, des installations et du matériel, des consignes des éducateurs et des autres enfants. En cas de comportement agressif ou dangereux, la Direction des Sports et de la Jeunesse se réserve le droit d'exclure, temporairement ou définitivement, l'enfant de l'activité. Le cas échéant, un rendez-vous entre les parents et la Direction aura lieu.

La ville de Fréjus se réserve le droit d'annuler, de modifier et de déplacer toutes activités et tous créneaux horaires.

Article 3 : Autorisations parentales

J'autorise mon enfant à participer aux activités sportives municipales Oui Non

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin des activités Oui Non

J'autorise les agents de la Direction des Sports et de la Jeunesse à prodiguer les premiers soins et à contacter les secours (Pompiers, SAMU...) en cas de blessures plus graves Oui Non

J'autorise, à titre gratuit, la ville de Fréjus, à diffuser et à publier de façon non commerciale et pendant une période de 2 ans, les photographies ou vidéos (fixes ou animées) représentant mon enfant dans le cadre des animations sportives municipales sur les différents lieux de pratiques en utilisant les supports suivants : magazines, plaquettes, affiches et dépliants, site internet et pages officielles des réseaux sociaux de la Ville Oui Non

Article 4 : Attestations

J'atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication à la pratique sportive Oui Non

J'atteste la capacité de mon enfant à nager 25 mètres et à s'immerger Oui Non

Cette capacité est obligatoire pour la participation aux stages sportifs.

J'atteste que mon enfant est à jour des vaccinations obligatoires en collectivité Oui Non

Je soussigné(e) responsable légal(e) de
l'enfant, atteste l'exactitude des
éléments fournis.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »